

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 59/2023

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE FREDERIC JOLIOT CURIE POUR UNE PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL - CONCERTS LES AMPLIFIES DU 17 MAI 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT l'offre de la convention de partenariat du Lycée Frédéric Joliot Curie concernant une période de formation en milieu professionnel – Métiers de la Sécurité – dans le cadre du concert Les Amplifiés du 17 mai 2023 à l'Escale, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine, 77000 Melun, organisée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec le Lycée Frédéric Joliot Curie de Dammarie-lès-Lys, la convention de partenariat (projet ci-annexé) pour une période de formation en milieu professionnel dans le cadre du concert Les Amplifiés du 17 mai 2023, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 29/03/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230329-50866-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication ou notification : 30 mars 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional